

L'an deux mil seize, le quinze janvier, le conseil municipal de Durmignat s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHARTOIRE Guy, Maire.

Etaient présents : MM BELIN / BLANCHET / CHARTOIRE / HIDIEN / LEDUC / MONTELIER / ROBERTET / THURET / Mmes CHOMET / NIAUX

Etait absent : MM DURIN, excusé

Monsieur HIDIEN Kévin a été élu secrétaire de séance.

Restructuration Mairie : subvention FIC n° 2016-01-1 (reçu en S.P. le 18/01/16) :

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration de la mairie qui nécessite des améliorations dans le domaine énergétique, le respect des normes, le respect de la confidentialité et les conditions de travail.

Les travaux consistent en aménagement d'un bureau secrétariat, d'un bureau du maire et d'une salle de réunion avec des matériaux nouvelles générations et le respect de la norme personne à mobilité réduite.

Une première estimation globale du projet fixe le montant des travaux à la somme de 175 000 € H.T pour les travaux et de 18 375.00 € H.T. pour la maîtrise d'œuvre.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE le financement auprès du Conseil Départemental, au titre du FIC,
- PRECISE que le financement sera le suivant :

○ Dépense H.T. :	193 375.00
○ FIC	56 852.25
○ DETR	58 013.00
○ Fonds propres et ou emprunt	78 509.75
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Schéma de mutualisation n° 2016-01-2 (reçu en S.P. le 21/01/16) :

Monsieur le Maire informe que le schéma de mutualisation est inscrit dans la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Ce schéma doit être établi sur le périmètre de la Communauté de Communes.

Il donne lecture d'une note de synthèse établie par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy rappelant l'historique des démarches entreprises et le devenir des EPCI.

En conclusion, il est proposé de se limiter à la mutualisation des services selon les compétences obligatoires définies par la loi NOTRe.

A l'issue des discussions, le Conseil Municipal :

- SE DIT favorable sur le principe d'une démarche de mutualisation,
- S'INTERROGE très fortement sur les modalités de mise en œuvre et de gestion efficace d'une telle démarche, notamment concernant le personnel,
- SE POSE la question de la pertinence d'une action de mutualisation dans un contexte de modification du périmètre intercommunal à l'horizon 2017,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Au vu de ces réserves PREFERE attendre plus de précisions sur le devenir du nouvel EPCI pour engager une démarche de mutualisation.

Réhabilitation mairie : ouverture d'une ligne de trésorerie n° 2016-01-3 (reçu en S.P. le 21/01/16) :

Monsieur le Maire rappelle le financement du projet de réhabilitation de la Mairie, à savoir DETR accordée et FIC en cours d'instruction. Il précise également que le FCTVA au titre de l'exercice 2015 sera attribué après le vote du compte administratif.

Les marché étant signé et les travaux ayant débuté, la trésorerie ne sera pas suffisante pour faire face aux dernières factures car les subventions sont soldées en fin de chantier et le FCTVA ne sera pas perçu avant la fin des travaux

Monsieur le Maire informe que dans cette situation, il est possible d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'ouvrir un crédit de trésorerie de 80 000 €,
- AUTORISE le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,
- AUTORISE le Maire à signer la convention à venir,
- PREND acte que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,
- PREND acte que le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

RECAPITULATIF

N°	Objet	Page
2016-01-1	Restructuration Mairie : subvention FIC	001
2016-01-2	Schéma de mutualisation	001/002
2016-01-3	Réhabilitation mairie : ouverture d'une ligne de trésorerie	002

EMARGEMENTS

M. BELIN André		M. BLANCHET Frédéric	
M. CHARTOIRE Guy		Mme CHOMET Christelle	
M. DURIN Claude	ABSENT	M. HIDIEN Kévin	
M. LEDUC Jean- Claude		M. MONTELIER Camille	
Mme NIAUX Nathalie		M. ROBERTET Alain	
M. THURET Noël			